



Mécénat pour une approche de l'univers lyrique pour tous avec la Compagnie Allegro Assai

La Compagnie Allegro Assai est née de la volonté de proposer des spectacles sensibilisant tout public au répertoire lyrique mais également de faire voyager l'opéra dans des lieux inhabituels (lieux éducatifs, hôpitaux, etc..) avec une mise en scène résolument contemporaine.

Faire découvrir le répertoire lyrique et l'Opéra et les mettre à la portée de tous de manière simple et ludique, tel est notre projet !

Cet objectif est en partie atteint car nos spectacles ont trouvé leur pleine maturité et leur public avec plus de 300 spectateurs depuis 2006, mais il reste à poursuivre cette action.

C'est pourquoi en 2016 nous diversifions notre offre en proposant un nouveau spectacle :

Il Mondo della Luna (Le Monde de la Lune) de Joseph HAYDN



C'est l'Association Allegro Assai fondée depuis 1985 qui porte le projet de cette compagnie, composée de 6 chanteurs amateurs de bon niveau et de deux professionnels à la mise en scène et à la direction musicale.

Allegro Assai s'épanouit grâce au mélange atypique qui s'est construit sur l'exigence de qualité, la rigueur professionnelle et la passion de la musique. Car l'enthousiasme de ceux que l'on nomme amateurs n'a d'égal que leur passion.

L'action de ce mécénat est de :

- produire *Il Mondo della Luna* et notamment d'introduire une scénographie basée sur la vidéo,
- rémunérer un chargé de diffusion pour la diffusion de nos actions,
- aider à la création de médias promotionnels (vidéos, maquettes, enregistrements, site Web...).

Principe de défiscalisation pour le mécénat au spectacle vivant

La loi du 1^{er} Août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a créé un dispositif fiscal très incitatif.

Particuliers

Depuis 2007, tout don de particulier à une compagnie donne droit à une réduction d'impôt d'un montant égal à 66% de la somme donnée (dans la limite de 20% du revenu déclaré).

Vous trouverez toutes les informations sur le lien officiel :

<http://association1901.fr/blog/finances/culture-et-spectacle-vivant-vers-un-nouveau-modele-economique-pour-les-associations>

Par exemple, si vous donnez :

- 50 euros: il ne vous en coûtera réellement que 17,50 euros,
- 100 euros: il ne vous en coûtera réellement que 34 euros,
- 200 euros: il ne vous en coûtera réellement que 68 euros.

Ce que la Compagnie vous offre :

- **des invitations à venir à certaines de nos répétitions et/ou à notre générale pour découvrir le travail de mise en scène et le travail de comédien/chanteur,**
- **des invitations pour nos spectacles publics.**

Entreprise/Société

Une réduction de votre impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don, dans la limite d'un plafond de 0,5% de votre chiffre d'affaires HT (avec la possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement de ce seuil).

Des contreparties en communication et relations publiques pour votre entreprise plafonnées à hauteur de 25% du montant du don.

Les contreparties constituent un avantage offert par le bénéficiaire au donateur en plus de la réduction d'impôt. La valeur de ces contreparties doit demeurer dans une « disproportion marquée » avec le montant du don : il est communément admis un rapport de 1 à 4 entre le montant des contreparties et celui du don, c'est-à-dire que la valeur des contreparties accordées à l'entreprise mécène ne doit pas dépasser 25% du montant du don. Voir à ce sujet, le bulletin officiel des impôts (BOI) 4C-2-00, n°86 du 5 mai 2000, et 4C-5-04, n°112 du 13 juillet 2004.

Exemple : une entreprise qui fait un don de 10000€ pourra bénéficier de contreparties à hauteur de 2500€. Il pourra s'agir de la présence de logo ou du nom de l'entreprise dans la communication de l'opération soutenue, d'entrées gratuites...

Ce que la Compagnie vous offre :

- **la participation de la compagnie à des soirées, des évènements, des galas avec tout ou partie du ou des spectacles,**
 - **des invitations à venir à nos spectacles publics.**
-



FORMULAIRE DE DON

A imprimer et à envoyer par courrier, accompagné de votre chèque, à l'adresse de l'association ci-dessous.

Bénéficiaire du versement

Association ALLEGRO ASSAI
16 rue Dupetit-Thouars
75003 PARIS

Association Loi 1901 pour la promotion du spectacle vivant des pratiques amateurs.
Déclarée à la Préfecture de Police de Paris en 1985.

Objet

OUI, j'accepte de devenir mécène de la compagnie Allegro Assai pour l'année 2016.

Montant du don	€
----------------	---

Chèque à libeller à l'ordre de l'Association ALLEGRO ASSAI.

Donateur

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Dénomination sociale	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Tél	<input type="text"/>	Tél	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>	@	<input type="text"/>

OUI, j'accepte que mon nom figure sur la liste des donateurs.

Pour plus d'informations, contactez l'Association
Par téléphone au 06 09 61 24 65
Par mail à info@allegro-assai.fr

www.allegro-assai.fr